Conjoints pour contracter mariage le Citoyen Jean Gaspard Bouquet
Cultivateur a Spiran dans la b.e Berry paroisse de St Nicolas a Toulouse
agé de trente ans onze mois fils Jean Jacques, Adolf de Mortier Dépt
des Basses Alpes, et dont son Père Demeurant Etait alors Commune
de Valette, fils Mineur et légitime de feu Pierre, et de
Marie Antoine Bernet Dépt, et Marguerite Magdeleine
Boucher Native de la Commune dite Valette et y Résidant
agée de Dix huit ans et Deux jours fille Mineure et légitime
de feu Antoine Ménager et de Magdeleine Matelot Dépt
susdit, laquelle future Conjointe étoient accompagnés des Citoyens
André Marchand Cordonnier, François Russel instituteur, Joseph
Gimondier de Joseph Latte Propriétaire tous agés de Plus de
Dix huit ans résidant a cette Commune, lesquels requis soussignés
de leur Domicile respectif tous
Parents des dites futures Epouses
Bonnet au dit Mariage leur Consentement et approbation, lecture
faite en Présence des Sieurs Maires Officiers Municipaux de la Commune de Valette
Publication faite de la Loi, Publié de la Cour de la Valette, et du
Lieu et Date du mariage du futur portant qu'il est né a Montlouis
le dix mars Mil huit Cent soixante sept, 3.e de l'Acte de naissance
portant qu'elle est née a la Valette le Septième Jour du Mois de
Février Mil huit Cent soixante et quatre; 4.e du Certificat
Prénuptial du futur; les parties ayant de nouveau
Déclaré de bonne et Mutuel Consentement au dit Mariage, Ils ont
Déclaré leur Mutuel Consentement au dit Mariage, Ils ont
Monsieur Dite qualité Commune aux noms de la loi que Jean
Joseph Bouquet, et Marguerite Magdeleine Bancher Sont
unis en Mariage, Dont Acte qui a été Lecture faite
et signé avec les Témoins

Fait au Temple Décadaire de Canton de Lagrande les jour
mois et dessus

Bouquet Gaspard Fouquet
Marguerite Matte Gimondier Charles Gimondier

11

Ce

Jourd'hui de la République Française une et indivisible et le
Quatre Floréal, par devant moi Charles Gimondier Président de l'Administration
Municipale du Canton de Lagrande Département du Var, Chef, Par
Intérim de l'Etat Civil, Assisté du Citoyen Joseph Robert
Jean Marie Joseph Commis Public, Se sont présentés
et Marie Claire Publication du Mariage des Citoyens de Canton, tous Parents
Martin pour contracter Mariage, le Citoyen Joseph Marie Régnier Cultivateur
Domicilié de la Commune de la Seyne et y Résidant, agé de Dix
huit ans et Demi, fils Mineur et légitime de Dominique
Régnier Cultivateur et de Marie Claire
Martin Native de Cherès et Moulière Dépt Var; et Marie Claire
Native de la Commune de Valette, et Résidante en
Cette Ville de Lagrande, agée de Dix huit ans, fille Mineure de Jean
André Martin Propriétaire et de Marie Susanne Sabatier Native
Dépt susdit, lesquels futurs Conjoints étoient accompagnés des Citoyens
Jean Marie Cuvier Instituteur, Marc Charles, Joseph Latte Propriétaire
Cuvier Domicilié en cette Commune de Lagrande
Gimondier Propriétaire, tous Parents du dit Régnier requis soussignés
et agés de Plus de Dix huit ans, Lecture faite des dites futures Epouses de leurs Actes de Naissance
Mutuel des dits futurs Mariés leur Consentement et approbation, avec lecture
au dit Mariage leur Consentement et approbation, avec lecture
Date de Publication faite et affichée Publiquement de la Commune de la Seyne
Seyne, avec Affiché Publiquement de la Commune de la Seyne, et
Lieu et Date du Mariage du futur portant qu'il est né a la Seyne le Vingt
Cinq Janvier Mil huit Cent soixante dix huit (1878) avec Affiché
Cinq octobre Mil huit Cent soixante dix huit, Publié de la future qui Constate qu'elle est née a Toulouse le quatre
février Mil huit Cent quatre vingt Deux, les Actes ayant
Mil huit Cent quatre vingt Deux, les Actes ayant
Déclaré leur Mutuel Consentement au dit
Mariage, Publié Mariage de qualité Commune aux noms de